



## Appartement en rez de chaussee

Par **morant**, le **26/02/2009** à **15:30**

Pouvez vous nous dire si nous sommes obligés de payer notre part au quantieme de la peinture faite dans la cage d'escalier qui mène aux 2 étages alors nous n'avons aucune raison d'y accéder.

Je précise qu'il y a une toute petite partie de couloir au rez de chaussée repeinte, nous voudrions ne régler que cette part là.

Merci

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **16:25**

Bonjour,

Non, le ravallement de la cage d'escalier (partie commune) est à la charge de tous les copropriétaires.

Cordialement